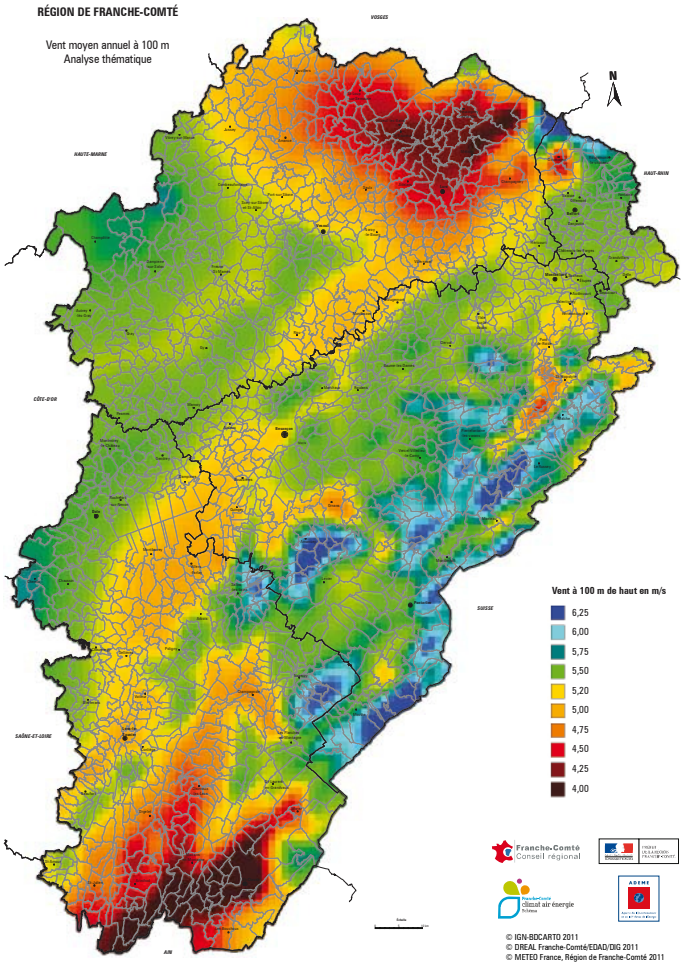

A l'échelle nationale, la Franche-Comté apparaît comme une des régions les plus faiblement ventées. Cette situation est cependant contrastée, puisque la Franche-Comté dispose de zones présentant un potentiel intéressant.

Les cartes de vent fournies dans ce schéma ont été réalisées à partir de données issues d'une modélisation réalisée par Météo France pour le compte de la Région sur l'ensemble de son territoire.

A l'échelle d'un projet, les études locales permettront de définir avec précision le potentiel éolien d'un secteur donné, notamment grâce à la mesure in situ et à un maillage plus fin de la modélisation.

La carte présente les zones concernées par ces différents seuils. On notera l'influence du relief sur le potentiel éolien. Ainsi se distingue une zone moins ventée partageant la Franche-Comté en deux secteurs de potentiel plus important à l'ouest et à l'est.

Le critère minimal de vent requis pour la validation administrative d'une ZDE est de 4,5 m/s à 100 m de hauteur.
Une grande partie de territoire franc-comtois respecte le critère de vent requis pour créer une ZDE.

Le critère indicatif de rentabilité des projets communément admis à ce jour par les professionnels de l'éolien, se situe quant à lui aux environs de 5,2 m/s à 100 m.
Le seuil de 4 m/s à 100 m de haut a été retenu pour déterminer les zones favorables. Les zones ne respectant pas ce critère ne pourront donc pas être considérées comme des zones favorables à l'implantation de ZDE. Ce seuil a été retenu, d'une part pour tenir compte des éventuels progrès techniques en matière de modélisation et d'équipement éolien, et d'autre part de l'échelle de la maille employée pour cette même modélisation.

Potentiel vent du petit éolien

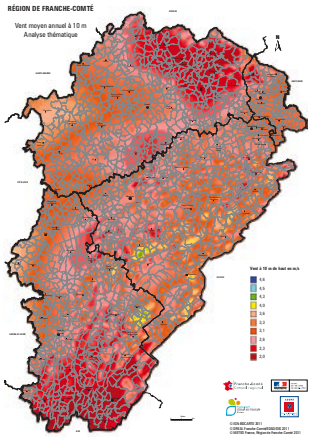

Pour le petit éolien, une analyse spécifique du gisement éolien a été réalisée sur la base du vent à 10 m de hauteur. Pour des facilités d'interprétation, les seuils principaux : 3,1 m/s (seuil de la circulaire ZDE adapté au petit éolien) et 4 m/s – 4,5 m/s (seuils minimaux évoqués sur des sites internet dédiés au petit éolien) en moyenne annuelle, apparaissent sur cette carte.
Dans son fascicule « l'énergie éolienne » de décembre 2011, l'ADEME indique : « À moins de 20 km/h de moyenne annuelle (soit 5,5 m/s), l'installation d'une éolienne domestique n'est pas conseillée. »
Cette valeur n'est, a priori, pas atteinte en Franche-Comté. Le maximum des données modélisées est de 4,6 m/s en moyenne annuelle.

Il n'existe donc pas, à l'échelle du SRE, d'intérêt significatif au développement du petit éolien en Franche-Comté.
Ce qui n'empêche pas que, très localement, dans un site isolé ou dans le cas d'un particulier voulant produire sa propre électricité, le petit éolien puisse être envisagé.

Références utiles :
Site de la Région Franche-Comté : rubrique la France-Comté/ Atlas éolien
http://www.franche-comte.fr/fr/no_cache/la-franche-comte/atlas-eolien.html